

Affiché le 04 07 2024
2024.37

Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Conseil d'Administration du 28 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 28 juin à 14 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 21 juin 2024 de Madame la Présidente Sylvie de GAETANO.

.....
Etaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M. Didier QUENOUILLE - M. Jean Eude D'ACHON - M. Stéphane SABATHIER - M. Guy De la BROUSSE - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Catherine VINCENT

Etaient représentées :

Mme Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON), Mme Sophie MOITIE (pouvoir à Mme Catherine VINCENT)

Etaient excusés :

M. Pascal BULTEZ - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE - Mme Claude BARSOTTI - M. Lionel BOTTIN - M. Adrien KERSEBET-VEGEAIS

Secrétaire de séance :

Mme Martine GUILLON
.....

AUTORISATION DE SIGNER UNE CHARTE D'ENGAGEMENT AVEC SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE POUR LE PASSAGE DU SENSIBUS CALVADOS SUR LA COMMUNE DE TROUVILLE-SUR-MER

SOLIHA Territoires en Normandie dispose d'un outil itinérant appelé le SENSIBUS Calvados, aménagé et équipé par ses partenaires, destiné à informer les publics seniors sur les aménagements possibles au sein de leurs logements.

Par son maillage du territoire, l'objectif est de favoriser la prévention et l'accompagnement à la perte d'autonomie des personnes fragilisées et en particulier isolées.

Pour ce faire le SENSIBUS propose des aides techniques et accessoires facilitant les gestes du quotidien.

Cette action est financée par la Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie du Calvados, elle est donc accessible gratuitement pour la Commune. SOLIHA se chargeant notamment de fournir les supports de communication (flyers...).

La Commune devra pour sa part informer et mobiliser au mieux les publics visés et mettra à disposition du bus l'emplacement nécessaire à son stationnement.

Une première visite est proposée pour le mercredi 25 septembre 2024.

Madame la Présidente soumet aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer la charte d'engagement avec SOLIHA Territoires en Normandie pour le passage du Sensibus Calvados.

Le Rapport entendu,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant l'engagement du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville-sur-Mer à soutenir les résidents seniors de la commune et à leur apporter tout moyen utile en faveur de leur autonomie et de leur bien-être ;

Considérant le projet de charte d'engagement transmis par SOLIHA Territoires en Normandie, définissant les modalités de partenariat entre les parties.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** les termes de la charte d'engagement pour le passage du Sensibus Calvados de l'organisme SOLIHA Territoires en Normandie, ci-annexée,
- **Autorise** Madame la Présidente à signer la charte d'engagement avec SOLIHA Territoires en Normandie pour le passage du Sensibus Calvados.

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.

LA PRESIDENTE

LA SECRETAIRE DE SEANCE